

**MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2025 - N° 39**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, GERMAIN Catherine ROSSI Nicole

Messieurs CARRÉ Vincent, GRESSIER Alain, WECKER Paul

**Pouvoirs :** Monsieur BEAUMEL Adrien à Madame EGRET Hélène

Monsieur GALLARDO José à Madame GERMAIN Catherine

**Absent excusé :** Monsieur GIRODIER Sylvian

**Absents :** Madame MIESZKALSKI Déborah, Monsieur NUBUL Antoine

**Secrétaire de séance :** Madame BORAWSKI Geneviève

**Assistait à la réunion :** Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un nouveau référent déontologue
  - Fixation du prix du repas pour les invités au repas des Anciens
  - Subvention exceptionnelle ALF
  - Renouvellement du contrat entretien de l'éclairage public pour 2026 avec CITEOS
  - Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint
  - Questions diverses
- 

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2025. Le compte-rendu n° 38 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame BORAWSKI Geneviève secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

### **DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT DEONTOLOGUE**

À la suite de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, les communes ont dû désigner un référent déontologue afin d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local et toute assistance, à l'occasion des déclarations auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Lors de la séance du 31 juillet 2023, Maître Magali HANKE avait été désignée pour assurer cette fonction. Or, cette dernière n'exerce plus.

Le nouveau choix du Conseil Municipal sur porte sur Frédéric DEBOVE, maître de conférences des universités.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

### **FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR LES INVITES AU REPAS DES ANCIENS**

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil doit délibérer pour fixer le montant du tarif à payer par les invités lors du Banquet des Aînés.

Il indique également que chaque membre du Conseil Municipal et du personnel communal ainsi que leur conjoint sont naturellement conviés à cette réception.

Après en avoir débattu, précision faite par Monsieur le Maire que la municipalité finance le champagne et les animations. Vincent CARRÉ propose de fixer à 50 €/personne le prix que chaque invité devra s'acquitter lors de l'inscription au repas des Aînés.

Un panier gourmand sera offert aux personnes ne pouvant assister au repas pour une raison de santé. L'inscription est obligatoire.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALF**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 155,92 € à l'Association des Loisirs en Famille pour les frais engagés dans l'organisation du repas des Aînés.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR 2026 AVEC CITEOS**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance de l'éclairage public qui lie la commune à son prestataire de service CITÉOS arrive à son terme et qu'il convient donc de délibérer pour l'autoriser à signer le renouvellement de ce contrat de maintenance.

L'entreprise propose un forfait de visites d'entretien y compris visite de nuit et mise à disposition d'une astreinte. Le nombre de visites sera de 6. Le réseau d'éclairage public étant principalement en LED, il n'y a plus nécessité d'un passage par mois. Le prix sera de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose à son Conseil de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de maintenance du réseau d'éclairage public aux conditions énoncées.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

## **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, REAU ET LIEUSAINT**

Les Communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint sollicitent leur adhésion au SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des Communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM.  
AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ACHAT CAMION DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il existe 3 possibilités concernant l'achat du nouveau camion : l'achat comptant, la LOA (location avec option d'achat) ou le prêt sur 4 ou 5 ans.

Ces 3 possibilités sont actuellement à l'étude.

### **SAPINS DE NOËL**

22 sapins de Noël seront installés afin de pouvoir décorer notre village pour les fêtes.

### **DÉCORATIONS DE NOËL**

Des décos rétroréfléchissantes seront installées sur les poteaux ainsi que des décos en résine.

## LAVE-VAISSELLE SALLE DES FÊTES

Le lave-vaisselle de la salle polyvalente étant défectueux, il a donc été mis hors service.

## AGENT TECHNIQUE

Il est actuellement à l'étude la candidature d'un nouvel agent technique qui correspondrait au profil recherché.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 21h10.

## DATES A RETENIR

**29 novembre 2025** : repas des Aînés

**16 décembre 2025** : marché de Noël + spectacle des enfants de l'école

**17 décembre 2025** : prochain Conseil Municipal

## LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne
GDSA	=	Groupe de Défense Sanitaire Apicole
OSAD	=	Organisation Sanitaire Apicole Départementale
IFER	=	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
TGAP	=	Taxe Générale sur les activités polluantes
PLU	=	Plan Local d'Urbanisme
AVACS	=	Association Vaincre le Cancer Solidialement
CGPPP	=	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
DDT	=	Direction Départementale du Territoire
EPCI	=	Établissements publics de Coopération Intercommunale

---

Signatures des Conseillers présents

---